cap' devant !
ACCUEILLE ET ACCOMPAGNE LE HANDICAP
AU CŒUR DE LA VILLE, AU CŒUR DE LA VIE

Participer à la consultation

Règlement de consultation

CONSULTATION PRIVÉE • COMMUNICATION • PIÈCE 02

Calendrier de la consultation

THÈME	DATE OU DÉLAI	MODALITÉS
Lancement	**28 novembre 2026**	Mise à disposition du dossier
Clôture des questions	23 décembre 2026	Questions écrites à appeloffre@capdevant.fr
Réponses aux questions	**Sous 48 heures**	Réponses collectives anonymisées
Synthèse des réponses	**11 janvier 2027 au plus tard**	Une semaine avant la remise des offres
Clôture des candidatures et offres	**18 janvier 2027 à 12 h 00**	Heure de Paris — réception faisant foi
Jury de sélection	**20 janvier 2027 à partir de 14 h**	Siège — 41 rue Duris, 75020 Paris
Notification	**30 janvier 2027 au plus tard**	Dans les dix jours suivant le jury
Début des prestations	**1er mars 2027**	Après signature et instruction écrite

Les questions sont adressées par écrit à appeloffre@capdevant.fr, à l'attention de Mme Gaëlle LANDRE, responsable communication, ou de M. Lionnel BOIDIN, directeur général. Les réponses sont collectives et anonymisées. Les échéances figurent dans le tableau du calendrier.

CAPCOM 2026 — DOSSIER DE CONSULTATION

Objet obligatoire des courriels : « CAPCOM 2026 – Communication Cap' devant ! – Lot 1 Print / Lot 2 Site internet – Question / Dépôt d'offre – Nom du candidat ». Préciser le ou les lots concernés et conserver uniquement la nature du message utilisée. Les questions et les offres sont adressées à appeloffre@capdevant.fr.

Commanditaire : CAP' DEVANT — association déclarée ; nom de communication Cap' devant !. Siège : 41 rue Duris, 75020 Paris. SIREN : 775 676 315. SIRET du siège : 775 676 315 00150.

1 Acheteur et règles applicables

Commanditaire : Cap' devant !, 41 rue Duris, 75020 Paris ; SIRET du siège 775 676 315 00150. Contacts : Mme Gaëlle LANDRE, responsable communication, ou M. Lionnel BOIDIN, directeur général. Courriel dédié : **appeloffre@capdevant.fr**. Cap' devant ! organise une mise en concurrence privée, hors Code de la commande publique. La consultation se déroule sans négociation. Des clarifications peuvent être demandées sans modification substantielle de l'offre et dans des conditions identiques pour les candidats concernés.

2 Objet et allotissement

Lot 1 — Print et supports de communication : Petit Journal et annexe FALC (trois éditions annuelles), flyers et kakémonos par établissement, avec option de supports d'entrée présentant l'association. Lot 2 — Site internet : refonte, migration, formation, déploiement chez l'hébergeur existant et maintenance. Les candidats peuvent présenter une offre pour le lot 1 Print uniquement, pour le lot 2 Site internet uniquement, ou pour les deux lots. Aucune obligation de répondre aux deux lots. Chaque lot est évalué et attribué séparément ; une offre doit couvrir l'ensemble des prestations de base du lot choisi. Les prémaquettes, références et prix sont remis uniquement pour le ou les lots présentés. Chaque lot fait l'objet d'un engagement et d'un prix autonomes. Les offres conditionnées à l'attribution simultanée des deux lots ne sont pas admises.

Quantités, durées et dates de livraison sont fixées dans l'annexe 09 avant publication. Les variantes libres sont interdites. Les formats alternatifs du cahier des charges initial sont ici limités aux alternatives tarifaires expressément listées au cadre financier ; toute autre solution exige une modification du dossier avant la date limite.

3 Pièces et calendrier

Le dossier comprend les pièces 01 à 10 et les références jointes. Les documents internes ne font pas partie du dossier candidat. Les versions modifiées seront identifiées et adressées à tous les candidats inscrits. Une modification importante ou une réponse tardive utile entraînera une prolongation adaptée du délai.

Validité des offres : 90 jours à compter de la date limite. Les offres sont rédigées en français ; les prix sont en euros, avec montants HT, TVA et TTC. Les prestations exonérées indiquent leur régime fiscal.

4 Transmission

Les dossiers de candidature et les offres sont adressés à Madame la Présidente de Cap' devant !, soit par courrier postal au 41 rue Duris, 75020 PARIS, soit par courriel à **appeloffre@capdevant.fr**. Ils doivent être reçus avant la date et l'heure limites indiquées dans le tableau du calendrier. La date de réception fait foi, et non la date d'expédition. Pour un envoi postal, prévoir les délais d'acheminement et les horaires de réception du siège. Le courriel permet une réception jusqu'à l'heure limite. Pour le courriel : PDF lisible et cadres modifiables Word ; fichiers nommés par candidat, lot et pièce ; taille maximale **[ ]**. Pour le courrier : dossier papier signé et pièces graphiques lisibles. Conserver la preuve de réception. Une offre tardive ne sera pas examinée. En cas de défaillance du canal imputable à Cap' devant !, une solution et un délai communs seront communiqués aux candidats concernés.

5 Candidature et contenu de l'offre

Le dossier de candidature comprend la pièce 06 ou des informations équivalentes. Aucun DC1, DC2 ou DUME n'est demandé. Chaque cotraitant est identifié ; le mandataire et ses pouvoirs sont précisés. Les capacités sont appréciées en fonction du lot présenté et des preuves disponibles, y compris pour une entreprise récente.

Capacité économique : chiffre d'affaires global et, si disponible, sur prestations comparables pour les trois derniers exercices disponibles, sans minimum imposé. Une entreprise récente peut produire tout justificatif équivalent pertinent. Capacité technique : moyens, équipe et jusqu'à trois références comparables récentes ; l'absence de références identiques ne suffit pas à exclure un candidat apte.

L'offre comprend, pour chaque lot : acte d'engagement complété ; prix détaillés pièce 08 ; mémoire pièce 07 ; prémaquettes obligatoires selon cette pièce ; références comparables ; calendrier ; liste des licences et sous-traitants ; annexes données et droits pertinentes. Les prémaquettes sont remises dès l'offre, puis présentées au jury. La signature du contrat intervient par une personne habilitée.

Avant signature, les pièces de régularité prévues à la pièce 06 seront demandées au prestataire pressenti dans un délai fixé par écrit. Les attestations proviennent des organismes compétents ; le cadre de candidature ne les remplace pas.

6 Options et base de comparaison

Le chiffrage de l'option des supports d'entrée est demandé aux candidats du lot 1 Print. Avant diffusion, Cap' devant ! fixe à l'annexe 09 le scénario de jugement : base seule ou base avec option. Ce choix est identique pour tous et ne change pas après réception des offres. Une option exclue du jugement ne sera pas commandée dans le contrat issu de cette consultation ; elle fera l'objet d'une consultation distincte si le besoin est confirmé.

La variante FALC de 8 pages fait l'objet d'un scénario unique choisi avant publication : le scénario de base retient 4 pages. L'alternative est informative et ne crée pas de droit de commande supplémentaire hors du périmètre contractuellement arrêté.

7 Examen des offres

Les candidatures sont examinées avant classement. Les offres sont contrôlées au regard des exigences annoncées. Cap' devant ! peut demander une pièce manquante ou une précision, avec un délai commun aux candidats dans une situation comparable. Une offre qui ne répond pas à une exigence essentielle est écartée avec un motif écrit. Un prix manifestement incohérent fait l'objet d'une demande d'explication avant décision.

Tous les candidats dont la candidature et l'offre sont recevables sont convoqués devant le jury de sélection pour présenter les prémaquettes et les références remises avec leur offre. Prévoir 30 minutes par candidat et par lot : 15 minutes de présentation puis 15 minutes de questions. Les candidats réservent dès le dépôt de leur offre la date du jury annoncée au calendrier. Après vérification de la recevabilité, leur horaire individuel leur est communiqué avant la séance du jury. Le jury se réunit selon le calendrier présenté en tableau, au siège de Cap' devant !, 41 rue Duris, 75020 Paris. Les auditions ont lieu en présentiel ; un horaire individuel est précisé dans chaque convocation. Cette audition clarifie les éléments remis ; elle ne permet ni renégociation ni remplacement des prémaquettes. Le jury consigne ses observations selon les critères publiés.

8 Critères et méthode de notation

Critère	Pts	Éléments examinés
Qualité de la réponse	25	Compréhension 5 ; pertinence des prémaquettes 10 ; méthode de réalisation 10.
Accessibilité	20	Lot 1 Print : méthode FALC 12 ; lisibilité, accessibilité des PDF et usages des supports imprimés 8. Lot 2 Site internet : audit et tests 12 ; facilité d'usage 8.
Autonomie et pérennité	20	Sources et droits 8 ; modification par le siège et transmission 7 ; maintenance ou mises à jour 5.
Prix	25	Montant du scénario commun défini en pièce 08 et annexe 09.
Organisation et délais	5	Équipe affectée, jalons et gestion des validations.
Environnement	5	Mesures précises liées aux prestations, preuves et modalités de suivi.

Chaque sous-critère qualitatif est noté de 0 à 5 : 0 = absent ou inexploitable ; 1 = très insuffisant ; 2 = partiel ; 3 = satisfaisant ; 4 = solide et étayé ; 5 = très pertinent, démontré et adapté. La note obtenue est multipliée par le poids du sous-critère puis divisée par 5. Le prix reçoit 25 × prix le plus bas recevable / prix de l'offre. Si le plus bas recevable est nul, toutes les offres à prix nul reçoivent 25 et les autres 0 ; un prix nul n'écarte pas le contrôle de cohérence.

Le classement est réalisé sur 100 points par lot. En cas d'égalité : priorité à la qualité, puis à l'accessibilité, puis au prix. La base fiscale retenue est le total HT ; les coûts TTC et la récupération éventuelle de TVA sont suivis distinctement pour la décision budgétaire.

Lot 1 Print : conception et production du Petit Journal et des annexes FALC pour trois éditions par année retenue, plus conception, déclinaisons et fabrication des flyers et kakémonos selon l'annexe 09 ; option de supports d'entrée ajoutée uniquement si le scénario publié l'inclut. Le prix comparé est le total de toutes ces composantes du lot 1. Lot 2 Site internet : investissement et migration, puis 36 mois d'exploitation à compter de la mise en ligne. Aucune quantité de jugement ne peut rester indéfinie lors du lancement.

9 Attribution et information

Le choix relève de l'autorité habilitée de Cap' devant !. L'association peut ne pas donner suite à la consultation pour un motif justifié, communiqué aux candidats. Les candidats non retenus sont informés par écrit ; les motifs communicables sont présentés sans divulgation de secrets d'affaires. Aucun délai de suspension propre aux marchés publics ne s'applique. Un candidat peut adresser une réclamation écrite au référent de la consultation, sans préjudice des recours de droit commun.

La commande ne naît qu'après signature du contrat et confirmation écrite du démarrage. Les données de contact des candidats servent à gérer la consultation ; leur accès est limité aux personnes habilitées et leur conservation est proportionnée aux besoins de gestion et de preuve. Vous pouvez exercer vos droits par écrit, soit par courriel à dpo@capdevant.fr, soit par courrier postal à : Cap' devant ! – Délégué à la Protection des Données – 41 rue Duris, 75020 PARIS.

Prémaquettes : le contenu minimum par lot, le niveau exploratoire demandé, les références, les conditions de non-rémunération et la protection des propositions sont définis à la pièce 07, rubrique 9. L'absence d'une prémaquette exigée rend l'offre incomplète ; tout complément éventuel suit les mêmes règles pour les candidats dans une situation comparable. L'audition ne donne pas lieu à une note distincte : elle éclaire les critères déjà publiés.

Mise à jour selon la pièce 09

Les prémaquettes prennent pour établissement pilote l'EANM/EAM La Gentilhommière. Utiliser les textes et photographies désignés par support en section F de la pièce 09.

Pour la comparaison des prix du lot 1, retenir neuf numéros ordinaires et neuf annexes FALC sur trois ans. Isoler les options dans le détail financier.